

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le vendredi 25 du mois de mars à vingt heure trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de conseillers municipaux votants : 14
Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2022

Présents :

Gilles BILLIOT	Thierry ZION	Colette DELVINGT
Catherine COLAS	Michel GAUDÉ	Jean-François ROBINET
Pascal HERRERO	Florence NOYER	Christine LALIÈRE
Jean-Benoît PELLETIER	Pascale SZCZERBAL	Boubacar DIALLO

Absents excusés : Nicole BERRUÉ donne pouvoir à Catherine COLAS
Benoît MALARD donne pouvoir à Christine LALIÈRE

Absente : Patricia GAUTHIER

Monsieur Pascal HERRERO a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de faire une minute de silence en solidarité avec l'Ukraine.

➤ Délibération n°2022/03/25/01 : Validation du compte-rendu du 25 Février 2022

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de séance du conseil municipal du 25 février 2022.

AFFÉCTATIONS DE RÉSULTATS 2021 SUR 2022

➤ Délibération n° 2022/03/25/02 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2021 comme suit :

Affectation de résultats Budget principal		
Résultat d'investissement	-224 372.66€	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	224 372.66€	
Résultat de fonctionnement	102 497.29€	
Excédents de fonctionnement capitalisés	102 497.29€	c/1068
Excédents de fonctionnement à reporter	0	c/002

➤ **Délibération n° 2022/03/25/03 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2021 comme suit :

Affectation de résultats Budget annexe eau et assainissement		
Résultat d'investissement	792 648.13€	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	0
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	0€	
Résultat de fonctionnement	193 411.84€	
Excédents de fonctionnement capitalisés	193 411.84€	c/1068
Excédents de fonctionnement à reporter	0	c/002

➤ **Délibération n° 2022/03/25/04 : BUDGET POLE SANTE**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2021 comme suit :

Affectation de résultats Budget annexe pôle santé		
Résultat d'investissement	- 6 886.69€	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	6 886.69€	
Résultat de fonctionnement	48 066.95€	
Excédents de fonctionnement capitalisés	48 066.95€	c/1068
Excédents de fonctionnement à reporter	0	c/002

➤ **Délibération n° 2022/03/25/05 : BUDGET TOURNIQUET 2**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2021 comme suit :

Affectation de résultats Budget annexe Tourniquet 2		
Résultat d'investissement	-152 821.54€	c/001
Restes à réaliser dépenses	0	
Restes à réaliser recettes	0	
Besoin de financement	152 821.54€	
Résultat de fonctionnement	222 472.57€	
Excédents de fonctionnement capitalisés	152 821.54€ €	c/1068
Excédents de fonctionnement à reporter	69 651.03€	c/002

➤ **Délibération n° 2022/03/25/06 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Considérant que les taux d'imposition sont inchangés depuis 1981,

Considérant la loi de finance de 2020 voté par le pouvoir législatif conduisant à la suppression de la taxe d'habitation,

Considérant le remplacement de la Taxe d'habitation par le versement de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur,
 Considérant la proposition de reconduire à l'identique les taux d'imposition concernant la taxe foncière,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VOTE les taux de la fiscalité directe de pour l'année 2022 :

TAXES	Taux 2022
TF sur les propriétés bâties	39.68%
TF sur les propriétés non bâties	53,04 %

BUDGETS PRIMITIFS 2022

➤ **Délibération n° 2022/03/25/07 : Budget primitif communal 2022**

Considérant la présentation faite à la commission finances du 18 mars 2022,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le budget principal communal 2022 qui s'équilibre en dépenses-recettes

Section de fonctionnement	
Recettes	1 171 303.00€
Dépenses	1 171 303.00€
Section d'investissement	
Recettes	1 536 372.66€
Dépenses	1 536 372.66€

➤ **Délibération n° 2022/03/25/08 : Budget annexe eau et assainissement 2022**

Considérant la présentation faite à la commission finances du 18 mars 2022,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le budget annexe, eau et assainissement 2022 qui s'équilibre en dépenses-recettes

Section de fonctionnement	
Recettes	229 240.00€
Dépenses	229 240.00€
Section d'investissement	
Recettes	1 112 441.97€
Dépenses	1 112 441.97€

➤ **Délibération n° 2022/03/25/09 : Budget annexe pôle sante 2022**

Considérant la présentation faite à la commission finances du 18 mars 2022

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le budget annexe pôle santé 2022 qui s'équilibre en dépenses-recettes

Section de fonctionnement	
Recettes	180 000.00€
Dépenses	180 000.00€
Section d'investissement	
Recettes	256 886.69€
Dépenses	256 886.69€

➤ **Délibération n° 2022/03/25/10 : Budget annexe TOURNIQUET 2, 2022**

Considérant la présentation faite à la commission finances du 18 mars 2022

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le budget annexe Tourniquet 2022 qui s'équilibre en dépenses-recettes

Section de fonctionnement	
Recettes	514 651.03€
Dépenses	514 651.03€
Section d'investissement	
Recettes	377 821.54€
Dépenses	377 821.54€

➤ **Délibération n° 2022/03/25/11 : Subventions aux associations**

Considérant les propositions de subventions aux associations telles que présentées par Monsieur Le Maire,

Considérant les éléments de calcul mis en place à savoir :

Associations sportives : 10€ par jovicien + 10% pour les charges salariales (1) minimum 100€

Associations diverses : 5€ par adhérents joviciens ou forfait

SUBVENTIONS au 6574	2022
Football Club de Jouy-Le-Potier (1)	500€
Associations Basket (1)	100 €
Tennis Club de Jouy Le Potier (1)	960 €
Gymnastique Volontaire (1)	1 570 €
Les Volants joviciens (1)	660 €
ASCL Volley (1)	Pas de demande 0 €
Randonneurs de Sologne	255 €
Association du bois de l'Orgue	100 €
Les Pêcheurs Joviciens	1000 €
Amicale des Pompiers	700 €
Association Parents d'élèves	100 €
Association Actions Animal	100 €
Association les Guernipis	Absence de réponse 0 €
Le Champ des possibles	Absence de réponse 0 €
PG CATM de Jouy-Le-Potier	Pas de demande 0€
Mirogane	En veille 0€
Banque Alimentaire du Loiret	270 €
Domaine du Ciran	100 €

FUL (Fond Unifié Logement) - conseil départemental	1 100 €
A.A.D.P.A./ U.N.A	200 €
ADMR secteur de Cléry et de Beaugency	200 €
Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret	100 €
Fondation du patrimoine	120€
ASSOCIATIONS	8 135€

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VALIDE les attributions de subventions 2022 telles que ci-dessus,
AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et mener à bien cette affaire.

➤ **Délibération n° 2022/03/25/12 : Vente de terrain ZAC de la Poterie**

Considérant la demande écrite de Madame DEVINANT Sophie, Chirurgien-Dentiste en date du 17 mars 2022
Considérant la disponibilité d'un terrain communal de 225m² environ situé à proximité de la pharmacie
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE la vente du terrain communal situé à droite de la pharmacie d'une surface d'environ 225m² à Madame DEVINANT Sophie en vue d'y créer son cabinet de chirurgie dentaire,

FIXE le prix de 20 € HT le mètre carré

DIT que le bornage du terrain sera effectué par la commune

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

➤ **Délibération n° 2022/03/25/13 : Achat de terrain ZAC de la Poterie**

Considérant l'utilité d'agrandir le Pôle Communal de Santé qui est complet à ce jour
Considérant qu'une parcelle d'environ 590m² est disponible juste à côté du pôle santé
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir la parcelle appartenant à la SARL LES PRES d'une surface de 590m² environ correspondant au lot N°5

DIT que le prix fixé est de 95€ HT le mètre carré

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

➤ **Délibération n° 2022/03/25/14 : Achat d'un local ZAC de la Poterie**

Considérant que le bâtiment neuf sis 3 ZAC de la Poterie d'une surface de 130m² environ est à vendre
Considérant l'utilité pour la commune d'acquérir un local vacant,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE l'acquisition du bâtiment neuf situé 3 ZAC de la Poterie d'une surface de 130m² environ appartenant à la SARL DES PRES

DIT que le prix est de 130 000€ HT l'ensemble

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

➤ **Délibération n° 2022/03/25/15 : Dénomination de voirie**

Considérant la confusion concernant l'accès aux habitations de l'Allée des Ormeteaux

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE de dénommer la section de l'Allée des Ormeteaux allant de la rue de Vignelles à l'Allée de l'Ormeraie : Chemin des Ormeteaux

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

➤ **Délibération n° 2022/03/25/16 : Amélioration mobilité**

Considérant la nouvelle appartenance de la CCPS au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Considérant l'utilité de faciliter le déplacement des personnes ne disposant pas de véhicule

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au service Rézo Pouce dans le cadre du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

Questions et informations diverses :

Catherine Colas dit que des barrières pour les chevaux allée des glycines seraient les bienvenues.

Jean-Benoît PELLETIER parle du remblai chemin du Duveau qui s'avère indispensable.

Michel Gaudé a participé à la réunion du PETR et en donne les informations.

Elections Présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections Législatives : 12 et 19 juin 2022

Prochains Conseil Municipal : 22 avril 2022, 3 juin 2022 et 1^{er} juillet 2022